Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des EXamens** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE2212078N**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2022-313** **20/04/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2022
Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2021-438 du 09/06/2021 : modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2022. Version modifiée.
DGER/SDPFE/2021-367 du 21/05/2021 : modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2022.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2023.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette instruction décrit la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets, dans le but d'obtenir des sujets correspondant aux programmes, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session **2023**.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes. Il est attendu que les sujets élaborés correspondent aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

1 - Rappel de quelques principes

- À tout instant lors du processus d'élaboration des sujets, deux principes prévalent : **la recherche de la qualité** dans le respect des référentiels et des attendus de chaque épreuve, ainsi que **le respect le plus strict des procédures de confidentialité**.
- La responsabilité de la mise en place des commissions et des ateliers d'élaboration est donnée aux Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX). Des MIREX responsables de sujets (MRS) sont désignées.
- Il convient d'insister sur la qualité des matériaux qui servent à l'élaboration d'un sujet : ces derniers doivent être actualisés, reproductibles, et les documents doivent être exploitables en noir et blanc.
- Une commission, ou un atelier, a la possibilité de préparer des sujets pour plus d'une session. Sa composition est variable en conséquence et les sujets sont alors envoyés en un seul lot au Bureau des Examens (BEX), qui a pour charge de les conserver, puis de les transmettre pour validation à l'inspection, session après session, jusqu'à obsolescence du sujet.
- Un sujet élaboré en commission est amené à évoluer. L'inspecteur coordonnateur de l'élaboration du sujet **décide seul** du sujet final.
- **Le rôle de l'inspecteur coordonnateur commence avec l'élaboration des sujets et s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT).**

2 - Calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets

Pour les établissements concernés, la remise des matériaux est attendue pour le **1er juillet 2022** (délai de rigueur).
Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX, débute dès le 30 août 2022 et se clôt au **31 décembre 2022** (délai de rigueur). Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 novembre 2022**.

3 - Responsabilités des différents acteurs

3-1 - Les proviseurs et chefs d'établissement

Ils veilleront, dès réception de la présente note, à organiser, à accompagner et à inciter le travail d'équipe des personnels concernés placés sous leur autorité.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires : enseignants et formateurs dans les établissements publics et privés, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage et les centres de formation d'adultes.
Les établissements métropolitains, des DROM et des COM participent à l'élaboration des propositions de sujets.

Pour ce faire, les chefs d'établissement assureront dans les délais fixés :

- La diffusion de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions ; ils veilleront notamment à favoriser le travail en équipe ;
- La mise à disposition des référentiels des diplômes actualisés et notes de services en vigueur ;
- La collecte des propositions de sujets, des thématiques et des documents demandés dans les formes précisées en **annexes C et D** ;
- L'expédition des matériaux à la MRS (**annexe A**, les coordonnées des MRS sont disponibles à la fin de cette même Annexe). **Envoi séparé pour deux sujets différents**.
- L'expédition doit respecter la condition de confidentialité suivante : double enveloppe. **L'enveloppe contenant les propositions de sujets doit être scellée et mise sous enveloppe adressée au responsable de la MRS concernée.**

3-2 - Les enseignants

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs. L'enseignant est donc un acteur essentiel de la conception des sujets. À ce titre, il peut être invité à participer :

- À la rédaction des propositions de sujets,
- Aux commissions ou aux ateliers d'élaboration des sujets pilotés par les inspecteurs à compétence pédagogique.

L'élaboration des sujets ou le choix des thématiques et documents doit être un travail d'équipe, qui permet également d'intégrer les formateurs et enseignants débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière. Elle doit faire l'objet de tous les soins des personnels concernés.

3-3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD – DAAF/SFD

En qualité de « MIREX Responsable de Sujets » (MRS) il leur appartient :

- De se procurer la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets et matériaux et, le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires ;
- De mettre en place les commissions ou les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;
- De veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- D'informer le BEX du budget prévisionnel consacré à l'organisation des commissions lors de la préparation des entretiens de dialogue de gestion du programme 143.

3-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s) et de ses indications de correction. Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En qualité de coordonnateur, il est en lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur unique de la MIREX pour l'organisation des commissions ou ateliers d'élaboration des sujets, et du BEX pour le maquettage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

Il appartient à chaque coordonnateur ainsi désigné de :

- Répondre dans les délais à la commande qui lui est faite en coordination avec les inspecteurs associés ;
- Respecter les échéances ;
- Respecter les consignes de présentation ; respecter les mesures relatives à la confidentialité des sujets dans toutes les transmissions de documents et dans l'archivage personnel : **utilisation exclusive de NUXEO, non conservation de sujets sur des supports numériques portables**.
- Se mettre en accord avec la MIREX pour l'organisation des commissions ou des ateliers.

Le coordonnateur a la responsabilité des modalités d'élaboration des sujets : matériaux demandés, établissements sollicités, organisation des commissions ou ateliers d'élaboration, mise en forme définitive des sujets. Cette responsabilité se traduit par la signature du BAT et par la sollicitation qui lui est faite lors de la vigie.

3-5 - La DGER - Bureau des examens

Le BEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Il procède au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont il dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Il établit la commande de sujets : il précise le nombre de sujets à fournir, ainsi que les reprises possibles. Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session. En fonction de la répartition des épreuves écrites par zone géographique et des reprises effectuées, le BEX est susceptible de commander jusqu'à 9 sujets par épreuve (dont trois sujets de secours).

Il assure le maquettage des sujets, leur multiplication et leur diffusion dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Il assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Il assure la conservation des sujets non utilisés d'une année sur l'autre et gère le stock en fonction de l'obsolescence de ces derniers. Il garde en réserve pour une utilisation future les sujets élaborés pour des sessions ultérieures. Par conséquent, une fois un sujet conservé au BEX, il ne doit pas être archivé sur des supports personnels.

Il met en place les procédures de sécurité liées à la confidentialité des sujets et veille à leur stricte application.

Le BEX assure, à l'issue de la session, au dernier trimestre de l'année civile, l'élaboration et la mise en ligne des « annales »[1].
La primeur de la diffusion de ces annales est une compétence EXCLUSIVE du BEX : aucun autre acteur n'est habilité à les diffuser, avant leur mise en ligne sur le site Chlorofil.

4 - Chaîne d'élaboration des sujets : collecte des matériaux, commissions et ateliers d'élaboration de sujets, transmission des sujets au BEX

4-1 – Collecte des matériaux

Pour certaines épreuves, les inspecteurs coordonnateurs souhaitent travailler au sein des commissions sur la base de sujets complets comprenant les documents annexes et les grilles d'évaluation. D'autres inspecteurs coordonnateurs préfèrent collecter des documents réunis autour d'une thématique, ou des documents permettant d'élaborer des études de cas en adéquation avec les référentiels. D'autres enfin préfèrent fournir aux enseignants convoqués des instructions sur les matériaux à amener lors de l'atelier d'élaboration des sujets. Dans ce dernier cas, aucune collecte n'est effectuée.

L'annexe A liste le type de matériau sollicité par chaque inspecteur responsable de l'élaboration des sujets.
Dans un souci de clarté d'élaboration ou de choix de thématiques, certaines épreuves font l'objet de recommandations spécifiques précisées en **annexe E**.

4-2 – Commission ou atelier d'élaboration de sujets

La MRS, en concertation avec l'inspecteur coordonnateur, veille à l'organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, voire plus, au choix de l'inspecteur coordonnateur.
L'inspecteur coordonnateur peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

a) Composition :
Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d'élaboration de sujets, le nombre de participants retenu par les inspecteurs coordonnateurs est le suivant :

- 4 enseignants de la discipline principale ;
- 2 à 4 enseignants des autres disciplines (sujets pluridisciplinaires).

Le nombre de participants peut être augmenté en fonction du nombre de sujets à préparer : si l'inspecteur coordonnateur souhaite élaborer des sujets pour plusieurs sessions, alors la composition de la commission peut être doublée.

La MIREX doit être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre, le BEX doit être averti de ce choix afin de maquetter et conserver les sujets ainsi produits d'une année sur l'autre. De plus, il est rappelé que les ateliers d'élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisés sur la gestion financière de l'année en cours. Au-delà du 15 novembre, ils sont comptabilisés sur celle de l'année suivante.
Chaque année, au moment de l'élaboration de la commande, les sujets conservés sont proposés déjà maquettés aux inspecteurs coordonnateurs dans la procédure de reprise des sujets.

[1] Sur le site Chlorofil.
https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales

b) Désignation - renouvellement :
Les participants sont convoqués par les MRS sur proposition des inspecteurs coordonnateurs. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers en fonction de la périodicité des convocations.

c) Financement :
Les MIREX sont attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de déplacement engagés par les membres des différentes commissions sur la ligne 143-05-03.

4-3 – Transmission des sujets au BEX et « procédure BAT »

À l'issue des commissions de choix de sujets ou des ateliers d'élaboration des sujets, chaque inspecteur coordonnateur d'épreuve dépose les sujets et leurs indications de correction sous forme numérique sur la plate-forme NUXEO. Ce dépôt doit être impérativement suivi de l'envoi d'un mail adressé au BEX.

Le traitement des sujets du DNB, du Baccalauréat Général et du Bac Pro Bio-Industries de Transformation est assuré par les services du MENJ.

Après maquettage, la procédure de relecture et de signature du BAT est dématérialisée : le BEX dépose le sujet en attente de BAT sur la plate-forme NUXEO. Il est alors lisible par l'ensemble des inspecteurs ayant participé à sa rédaction. L'inspecteur coordonnateur assure la collecte de l'ensemble des remarques des inspecteurs associés, sollicite les modifications qu'il juge nécessaires et signe le BAT. Plus aucune modification n'est possible à compter de cette signature.

Les impératifs liés aux délais d'impression et de distribution font que les derniers BAT doivent être accordés au BEX avant le **31 décembre 2022** pour ce qui est des sujets prioritaires, avant le **31 mars 2023** pour tous les autres sujets, délais de rigueur.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

5 - Annexes :

- **ANNEXE A** : Appel à sujets : zones géographiques et MIREX responsables de sujets (MRS).
- **ANNEXE B** : Consignes générales pour l'élaboration des sujets.
- **ANNEXE C** : Construction d'une proposition de sujet d'épreuve écrite.
- **ANNEXE D** : Fiche de proposition de sujet.
- **ANNEXE E** : Recommandations spécifiques.

ANNEXE A

Définition des zones géographiques :

Nord-Est	Bourgogne - Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France
Nord-Ouest	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire
Sud-Est	Auvergne - Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sud-Ouest	Nouvelle aquitaine, Occitanie
DROM/COM	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna

France métropolitaine : sollicitation des quatre zones Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est.

DNB

Références

Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole :
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/23/MENE1612736A/jo/texte

Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (JO du 29 novembre 2017)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036108907?r=aWF8F9tgG9

Note de service DGER/SDPFE/2018-231 du 22 mars 2018 :
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-231

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Toutes	Partie PHYSIQUE-CHIMIE de l'épreuve Sciences	Sujet de Physique-Chimie complet	Nord-Ouest	Nord-Est
	Partie BIOLOGIE-ÉCOLOGIE de l'épreuve Sciences	Atelier d'élaboration de sujets		

CAP agricole

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Toutes	E1 Situations de la vie courante	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Épreuve terminale – Enseignement de spécialité de biologie-écologie.

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 (JO du 17 juillet 2018) ;

Arrêté du 21 octobre 2019 relatif à la nature et à la durée de l'épreuve terminale de spécialité de biologie-écologie du baccalauréat général à compter de la session 2021 (JO du 26 octobre 2019).

Note de service DGER/SDPFE/N2020-162 du 04 mars 2020
https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-162

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Bac Général	Épreuve de spécialité Biologie-Écologie	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Série STAV	A1 Français écrit	Sujet complet	Sud-Ouest et Nord-Est	MIREX Sud-Ouest
	B Philosophie	Sujet complet	Sud-Est et Nord-Ouest	MIREX Sud-Ouest
	C Gestion des Ressources et de l'alimentation	Atelier d'élaboration de sujets		
	D Territoires et technologie[1] : **Partie commune SESG**	Sujet pour la partie SESG	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Agroéquipement	Sujet du domaine Agroéquipement	France métropolitaine	MIREX Sud-Ouest
	Aménagement	Sujet du domaine Aménagement	Nord-Ouest - Sud-Est et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Production	Sujet du domaine Production	DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Services	Atelier d'élaboration de sujets		
	Transformation	Pas d'appel à sujets		
	G1 Territoires et Sociétés HCCF	Sujet complet	Nord-Est - Sud-Ouest et DROM COM	MIREX Sud-Est
	G5 Maths et TIM HCCF	Pas d'appel à sujets		
	G6 Physique-Chimie HCCF	Sujet complet	Nord-Ouest	MIREX Sud-Est

1 : Procédure particulière : voir Annexe E, Baccalauréat Technologique, épreuve D Territoires et Technologie.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Toutes options	E1 : Expression et monde contemporain : Français	Sujet complet	Nord-Est et Sud-Ouest	MIREX Sud-Est
	E1 : Expression et monde contemporain : Histoire-Géographie	Atelier d'élaboration de sujets		
	E4 : Culture scientifique et technologique : Mathématiques	Atelier d'élaboration de sujets		
	E4 : Culture scientifique et technologique : Sciences	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (suite)

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Agroéquipements	E5 : Caractéristiques des agroéquipements	Sujet complet	France métropolitaine et DROM-COM	MIREX Nord-Ouest
Aménagements paysagers	E5 : Choix techniques	Sujet complet	DROM-COM	MIREX Nord-Est
Bio-industries de transformation	E6 : Épreuve d'éducation socio-culturelle	Atelier d'élaboration de sujets		
CGEH	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
CGESCF	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
CGEVV	E5 : Choix techniques	Thèmes d'étude avec une problématique contextualisée (voir annexe E)	France métropolitaine	MIREX Sud-Ouest
Conduite de Productions horticoles	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
Forêt	E 5 : Choix techniques	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Nord-Est
Gestion des milieux naturels et de la faune	E5 : Choix techniques	Pas d'appel à sujets		
Laboratoire, contrôle, qualité	E5 : Techniques professionnelles	Atelier d'élaboration de sujets		
Productions aquacoles	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Nord-Ouest
SAPAT	E5 : Analyse technique	Atelier d'élaboration de sujets		
Technicien conseil- vente en alimentation	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
Technicien conseil- vente en animalerie	E5 : Sciences appliquées et technologie	Atelier d'élaboration de sujets		
Technicien conseil-vente Univers Jardinerie	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
Technicien en expérimentation animale	E5 : Sciences appliquées et technologies	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Sud-Est

BTSA

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
Toutes	Expression française et culture socio-économique	Atelier d'élaboration de sujets		
	Traitement de données	Atelier d'élaboration de sujets		
ACSE	Épreuve E5	Sujet complet	Nord-Est et Sud-Est	MIREX Nord-Est
Aménagements paysagers	Épreuve E6	Pas d'appel à sujets		
	Épreuve E7-2	Sujet complet	Sud-Ouest - Nord-Est et DROM/COM	MIREX Nord-Est
ANABIOTEC	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
Aquaculture	Épreuve E6	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Nord-Ouest
DATR	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
Génie des équipements agricoles	Épreuve E7-3	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Nord-Ouest
Gestion et maîtrise de l'eau	Épreuve E7-2	Sujet complet	Nord-Ouest et Sud-Ouest	MIREX Sud-Ouest
Gestion et protection de la nature	Épreuve E5	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Épreuve E7-2	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
Productions animales	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
Sciences et technologies des aliments	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E6	Atelier d'élaboration de sujets		
Technico-commercial	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		

MIREX responsables de sujets (MRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers

MIREX	Diplômes	Épreuves
Nord-Est	DNB	Physique-Chimie
		Biologie-Écologie
	CAP agricole	E1
	BTSA (toutes options)	Expression française
	BTSA (toutes options)	Traitement de données
	BTSA ACSE	E5
	BTSA AP	E6 et E7-2
	BAC PRO AP	E5
	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO CPH	E5
	BAC PRO SAPAT	E5
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Nord-Ouest	BAC PRO LCQ	E5
	BAC PRO Agroéquipements	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CGESCF	E5
	BAC PRO Prod. Aquacoles	E5
	BTSA Aquaculture	E6
	BTSA GDEA	E7-3
	BTSA ANABIOTEC	E5 et E7-1
	BTSA DATR	E5 et E7-1
	BTSA STA	E5 et E6
	BAC Général	Enseignement de spécialité Biologie-Écologie
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Sud-Est	BAC PRO (toutes options)	E1-Histoire-géographie
		E1-Français
		E4-Mathématiques
		E4-Sciences
	BAC TECHNO STAV	G1 Territoires et sociétés HCCF
	BAC TECHNO STAV	G5 Maths et TIM HCCF
	BAC TECHNO STAV	G6 Physique-Chimie HCCF
	BTSA TC	E5
	BAC PRO TCV-Alimentation	E5
	BAC PRO TCV-PJ	E5
	BAC PRO TCV-Animalerie	E5
	BAC PRO TEA	E5
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Sud-Ouest	BTSA Gemeau	E7-2
	BTSA PA	E7-1
	BTSA GPN	E5 et E7-2
	BAC TECHNO STAV D Territoires et technologie	Partie commune SESG
		Agroéquipement
		Aménagement
		Production
		Services
		Transformation
	BAC TECHNO STAV	C Gestion des Ressources et de l'alimentation
	BAC TECHNO STAV	Philosophie
	BAC TECHNO STAV	Français écrit
	BAC PRO BIT	E6
	BAC PRO CGEVV	E5
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie

*Bac Général : dans le cadre de l'épreuve de Biologie-écologie du Bac Général, des ateliers d'écriture peuvent être organisés dans le but d'alimenter la banque nationale de sujets. Les enseignants participants seront convoqués par les MIREX correspondant à la zone géographique dont dépend leur établissement.

Coordonnées des MIREX Responsables de Sujets (MRS)

MIREX Nord-Est :

DRAAF-SRFD Bourgogne-Franche-Comté
MIREX Nord-Est
BP 87 865
4bis rue Hoche
21 078 DIJON Cedex

Tél. : 03 80 39 31 39
examen.nord-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Nord-Ouest :

DRAAF-MIREX de Bretagne
15 avenue de Cucillé
35 047 RENNES Cedex 9

Tél. : 02 99 28 20 40
examen.nord-ouest@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Est :

DRAAF-MIREX Sud-Est
165 rue Garibaldi
CS 83 858
69 003 LYON 03

Tél. : 04 78 63 13 80
examen.sud-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Ouest :

DRAAF-SRFD Occitanie
MIREX Sud-Ouest
Cité Administrative Bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31 074 TOULOUSE Cedex

Tél. : 05 61 10 61 10
examen.sud-ouest@agriculture.gouv.fr

ANNEXE B

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION DES SUJETS

- il est impératif de se référer aux référentiels de diplôme, et le cas échéant aux notes de service de cadrage. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi demander au candidat de réinvestir des connaissances fondamentales acquises antérieurement ;
- le cas échéant se référer également aux recommandations spécifiques proposées en annexe E, pour certaines épreuves ;
- le cas échéant, se référer également aux sujets zéro proposés par l'inspection et mis en ligne ;
- les sujets doivent pouvoir être traités intégralement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti correspondant à la durée réglementaire de l'épreuve ;
- si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas nécessité de proposer deux sujets au choix. En revanche, lorsque plusieurs modules ou plusieurs capacités sont évalués au travers de la même épreuve, les sujets portent, dans la mesure du possible, sur des thématiques transversales ;
- **il est interdit de proposer un sujet ou des éléments issus d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires ;**
- la règle absolue du secret s'applique : **il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans** ;
- les sujets doivent obligatoirement être accompagnés d'un barème ou d'une grille d'évaluation précisant le mode de répartition des points et d'une information sur les documents et/ou les matériels que pourront utiliser les candidats lors de l'épreuve. Ces informations sont transmises aux candidats avec le sujet ;
- les sujets sont également accompagnés des indications de correction à destination des ateliers de correction. Ces indications permettent d'assurer l'harmonisation des corrections et la cohérence des sujets. **Elles ne sont pas diffusables en dehors des ateliers de correction**.

Les propositions seront systématiquement enregistrées sur support numérique, **au format .doc ou .docx (y compris les graphiques, les cartes et autres illustrations…)** et transmises également en version papier (**si les documents comportent des cartes ou des graphiques avec des légendes en couleur, joindre l'original**), accompagnées de la fiche de proposition de sujet qui figure à l'annexe D de cette note de service.
Chaque support numérique ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve, avec, le cas échéant, ses différentes parties.

Pour faciliter leur exploitation :

- les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées sous format papier, dans des sous-chemises distinctes. Il y aura autant de sous-chemises que de parties indépendantes ;
- chaque chemise comprendra un seul sujet, les documents annexés, le barème ou grille d'évaluation, ainsi que les indications de correction ou éléments de corrigés ;
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée ;
- **les documents annexés seront strictement référencés** (auteur, origine, date, titre) et devront permettre une parfaite reproduction, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité ;
- la qualité des sujets étant directement liée à la qualité des documents fournis, il est indispensable de proposer soit **des documents originaux**, soit de « scanner » ces documents pour un traitement informatique sous format jpg ou gif. Les auteurs des sujets s'assureront que les documents fournis soient « reproductibles » en noir et blanc. Il convient de privilégier l'emploi de documents mettant en œuvre des éléments graphiques (hachures, quadrillages, etc.) permettant une bonne lisibilité de ces derniers.
- Pour ce qui est des **Annexes à rendre avec le sujet**, dans l'objectif de concevoir des sujets exploitables par tous, il est demandé de n'avoir recours à ces dernières que si aucune autre solution n'est possible. Par exemple, pour un travail sur une représentation graphique en mathématiques, ou encore sur une carte en histoire-géographie.
 Si l'on souhaite faire compléter un tableau au candidat, privilégier la solution qui consiste à demander au candidat de reproduire le modèle de ce dernier, présenté dans le corps du sujet.

ANNEXE C

CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE

Tout professeur, au sein d'une équipe pédagogique, est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des apprenants : un sujet bien conçu permet à la fois à l'équipe pédagogique, au professeur et à l'apprenant de déceler les obstacles rencontrés et d'adapter les enseignements pour y remédier.

Tout professeur a obligation de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ; la qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen ; la conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet d'aider les professeurs et les équipes à construire des sujets en conformité avec la lettre et l'esprit des référentiels ; en conséquence elle constitue une aide pour conduire l'enseignement de chaque discipline ainsi que pour conduire les enseignements pluridisciplinaires. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique, qui veillera à valoriser l'enseignement pluridisciplinaire.

La proposition de sujet doit comporter deux parties :

- Première partie : l'énoncé du sujet ;
- Deuxième partie : les indications de correction.

Première partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au référentiel, lisible, complet, gérable par le candidat.

- La **conformité** aux objectifs, contenus et capacités des référentiels et aux instructions pédagogiques signifie que :
 - les connaissances (savoirs et savoir-faire) ou capacités nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le référentiel officiel ;
 - les capacités mises en œuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'apprenant au cours de la formation ;
 - les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable ;
 - le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter-modulaires ;
 - les documents sont récents et les références complètes de ces documents sont fournies: titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.

- La **lisibilité** signifie que :
 - le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée ;
 - le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ;
 - les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on utilisera des verbes d'action à l'infinitif, en précisant le degré d'exigence attendu.

- Afin d'assurer une meilleure **accessibilité** des sujets, il est obligatoire de respecter les points suivants :
 - police : Arial,
 - taille de caractères : 12,
 - le style de la police doit être normal ou gras. Pas d'italiques, ni de soulignement. Ne pas rédiger en majuscules d'imprimerie (ces dernières sont réservées au maquettage : en-tête du sujet, etc.).
 L'écriture en italiques reste en revanche utilisable lorsque les conventions l'exigent : références bibliographiques, paratexte, didascalies, noms scientifiques…
 - interligne : 1,5 ;
 - éviter, dans la mesure du possible, le recours à des annexes à rendre par le candidat ;
 - la présentation des tableaux doit permettre de diriger l'œil : pas de lignes verticales (à l'exception des bordures extérieures), griser une colonne sur deux.
 Un exemple de présentation figure ci-dessous :

Gestion des milieux naturels et de la faune	E5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
Laboratoire, contrôle, qualité	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
Productions aquacoles	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, BEX/DGER

- Un énoncé **complet** signifie que :
 - toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ;
 - si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), leur présentation et leur lisibilité doivent respecter les exigences développées au paragraphe précédent.

- Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée *a priori* par l'auteur du sujet, et qu'elle est clairement indiquée au candidat : notifier sur le sujet le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps. Doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).

- **Le barème de chaque question doit être un multiple de 0,5 point. La notation au quart de point est proscrite.**

Deuxième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la cohérence avec l'énoncé du sujet.

Les indications de correction doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, cela sera précisé et détaillé dans les indications de corrections ;
- les diverses démarches ou approches possibles ;
- la proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats…
- les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être cohérents avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.

Établies et transmises à cette fin unique, elles ne sauraient être diffusées hors de ce contexte.

Les propositions seront adressées à la MIREX désignée, sous pli confidentiel, par l'intermédiaire du chef d'établissement, accompagnées de l'annexe D.

ANNEXE D

FICHE DE PROPOSITION DE SUJET

1 - Origine du sujet

Établissement :				
Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à sa (leur) connaissance, pas été utilisé, dans son intégralité ou en partie depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	**Corps**	**Disciplines**	**Date**	**Signature**

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le référentiel et les textes réglementaires en vigueur.

Le chef d'établissement : **Date et cachet** :

2 - Présentation du sujet

Session - **année** ☐

Examen : ☐ BTSA ☐ Bac Techno ☐ Bac Pro ☐ CAP agricole

Spécialité (intitulé de la spécialité) :

Option (intitulé de l'option) :

Support :

I**ntitulé de l'épreuve :**
Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire.

Coefficient : ☐ **Durée :** ☐

Observations :

3 - Énoncé du sujet et indications de correction
Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise de couleur (selon le code couleur suivant : CAPa : vert ; Bac Techno : violet, Bac Pro : orange ; BTSA : rose) à laquelle seront joints la présente fiche complétée et le support numérique.

ANNEXE E

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STAV

L'ensemble des épreuves du Bac STAV doivent être conformes à la NS DGER/SDPFE/2019-702 du 10/10/2019

Épreuve A1 Français écrit

L'épreuve A1 s'appuie sur un corpus de trois textes littéraires qui répond en particulier aux critères suivants :
- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- le corpus proposé n'est pas extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires ;
- les textes sont précisément référencés ;
- ils sont d'une longueur raisonnable et, dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupe.

Les questions de compréhension comportent obligatoirement une question de confrontation sur deux des trois textes **ou sur les trois textes** du corpus et une question ponctuelle interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes. Lorsque la question de confrontation porte sur deux textes, la question ponctuelle doit obligatoirement concerner le troisième texte d'auteur qui n'est pas entré dans la confrontation. La question de confrontation porte essentiellement sur le sens, les enjeux et /ou l'unité du corpus. Deux sujets d'argumentation doivent être proposés sous la forme d'un essai et d'une écriture d'invention. Pour l'écriture d'invention, les formes de discours exigées doivent correspondre à celles définies dans la note de cadrage et les documents d'accompagnement du C1.
La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure à la page 9 de la note de service DGER/SDPFE/2019-702.

On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

Épreuve B Philosophie

L'épreuve B s'appuie sur deux textes d'auteurs sur le choix desquels il importe de vérifier les critères suivants :
- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil);
- ils sont précisément référencés ;
- ils relèvent du champ philosophique : les textes de sociologie ou de psychologie sont à éviter ;
- ils s'inscrivent sans ambiguïté dans les notions et les couples ou triplets de notions au programme ;
- ils se suffisent à eux-mêmes et ne sont pas marqués par la doctrine de l'auteur au point d'être illisibles par les élèves ;
- ils ne comportent pas de termes difficiles dont l'addition rende la lecture de l'extrait inaccessible aux élèves ;
- ils ne portent pas sur la définition d'un courant ou d'un mouvement philosophique (textes à réserver pour le cours) ;
- ils sont d'une longueur raisonnable : les textes courts (moins de douze lignes) sont souvent plus difficiles d'accès et se prêtent moins aisément aux questions ;
- dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupes ;
- ils comportent une thèse aisément identifiable, que celle-ci soit explicite ou implicite, et ne sont pas seulement illustratifs.

On rappelle que le sujet attendu doit comporter deux propositions (sujet A et sujet B) s'inscrivant dans des couples ou triplets de notions distincts.
On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure ci-dessous

.

Compétences visées	Critères	Indicateurs	Barème
Lire et analyser un texte philosophique *Questions 1 et 2*	Identification et reformulation de la thèse de l'auteur *(1ère question)*	- repérage pertinent de la thèse comprise comme une assertion - reformulation personnelle claire appuyée sur des citations de mots ou d'expressions significatifs du texte (absence de faux sens ou contresens) - mise en évidence de la démarche de l'auteur (éléments significatifs du cheminement argumentatif, formulation d'un paradoxe, réponse à un problème, distinction entre deux notions, etc.)	5
	Explication d'une citation (plus ou moins longue) du texte *(2ème question)*	- contextualisation de la citation dans l'économie argumentative du texte - prise en compte de la citation dans sa littéralité - élucidation des termes ou des concepts mis en jeu dans l'énoncé - présence éventuelle d'éléments d'éclairage pertinents (renvois à d'autres expressions du texte, illustrations, références, etc.)	5
Construire une argumentation philosophique qui réponde à une question *Question 3*	Mise en œuvre d'une progression menée jusqu'à son terme à partir de la question problématisée	- structure repérable dans sa matérialité (introduction-développement-conclusion) et adaptée à la longueur exigée - identification de ce qui fait problème dans la question posée (*ce qui heurte l'opinion admise ou bien une position scientifique ou philosophique autrement mieux établie*) - progression articulée et orientée selon un questionnement - résolution du problème dans la conclusion	4
	Elaboration d'une réponse claire et argumentée qui dépasse les lieux communs	- principaux enjeux du sujet identifiés - examen critique des termes du débat - arguments pertinents au service des thèses mobilisées - éléments pertinents d'analyse conceptuelle - prise de position affirmée et cohérente	4
	Mobilisation pertinente de ressources culturelles et linguistiques variées	- ressources de la langue (distinctions conceptuelles, représentations impliquées par l'usage des termes) - concepts et références philosophiques maîtrisés et correctement intégrés - exemples précis et appropriés	2

Chacun des critères doit être appréhendé **globalement**. Les indicateurs présentés ne sont pas exhaustifs et peuvent être adaptés selon les sujets : ils éclairent l'évaluation et n'ont pas à être évalués pour eux-mêmes isolément.

Épreuve D Territoires et Technologie

Cette épreuve se divise en deux parties : une première partie SESG, commune pour tous les candidats ; une partie spécifique au domaine technologique étudié.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour la première partie SESG, l'ensemble des établissements présentant la filière STAV situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel, et proposent un sujet pour cette partie.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour un des cinq domaines technologiques, l'ensemble des établissements proposant ce dernier et situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel. Ils fournissent un sujet pour cette partie de l'épreuve D.

Un même établissement, sollicité pour fournir une proposition de sujet de SESG, ainsi qu'une proposition de sujet lié à un domaine technologique (ou plus), enverra ces dernières séparément (supports numériques et enveloppes distincts).

Première partie : SESG, de l'épreuve D

Toutes les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation ».

Deuxième partie, domaine Aménagement, de l'épreuve D

L'épreuve D du Bac STAV vise à évaluer la capacité d'analyse de choix socio-techniques au sein d'un processus d'aménagement à l'échelle d'un projet.
Avant la construction de la partie technologique des sujets, il est recommandé de consulter les 3 sujets « zéro » disponibles sur Chlorofil à l'adresse suivante : https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno et les 2 sujets de la session 2021 présents dans les annales https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales

Le sujet s'appuie sur une étude de cas, il comprend :

- Un titre évocateur et attractif qui campe le sujet
- Un « chapeau » qui présente de manière synthétique les points essentiels de l'aménagement servant de support au sujet. Il doit permettre au candidat d'appréhender rapidement la situation d'aménagement et son insertion dans un territoire. Il s'agit d'une mise en récit synthétique et attractive.
- La liste des documents présents dans le sujet. Chaque document aura un titre évocateur en rapport avec son contenu.
- 2 consignes adaptées au projet décrit dans le sujet et en lien étroit avec les critères de la grille d'évaluation nationale.
- Un ensemble de documents (4 à 7 ; temps de lecture maximal de 20 à 25 minutes) permettant au candidat d'obtenir toutes les informations nécessaires pour réaliser les analyses demandées.

Le projet d'aménagement support du sujet.

Il est préférable que l'aménagement support du sujet soit déjà réalisé ou en phase d'aboutissement afin que les candidats puissent analyser l'ensemble des différentes étapes du processus d'aménagement. Le processus d'aménagement étudié se situe à l'échelle d'un projet et s'inscrit dans un conteste défini. Ce contexte est assez riche pour présenter une diversité :

- d'acteurs,
- d'enjeux nécessitant de la concertation,
- d'interactions entre le contexte et le projet,
- de choix socio-techniques,
- de déterminants des choix-socio-techniques.

Le sujet peut porter sur l'un ou l'autre des différentes secteurs (forêt, jardin, gestion de l'eau, gestion des espaces et espèces) ou leur combinaison. Il doit pouvoir être traité par tous les candidats, quel que soit leur lieu d'étude. De ce fait, tous les éléments nécessaires à l'analyse doivent être présents dans les documents ou le chapeau.

Les consignes.

Les 2 consignes sont sans surprise, en relation étroite avec les attendus de la grille d'évaluation, mais contextualisées en fonction du sujet. Elles sont là pour guider les candidats dans leurs investigations et leur réflexion. L'évaluation reposant sur les raisonnements, les consignes sont en nombre restreint, ce qui permet le déploiement de la réflexion des candidats sans risquer d'entraîner une segmentation et des redondances dans les réponses.
Les évaluateurs corrigeront en s'attachant à évaluer les critères, ils éviteront ainsi le risque de lier leur évaluation aux indicateurs.

Au final ce questionnement sans surprise et applicable à tous types de cas concrets devrait permettre aux candidats d'exprimer leur capacité d'analyse et aux correcteurs de ne pas chercher des réponses attendues, mais d'évaluer la capacité du candidat à analyser les interactions entre le contexte et le processus et, la logique et les déterminants des choix technologiques.
Les sujets sont construits afin de permettre aux candidats de valoriser les capacités acquises et non pas de vérifier des connaissances.

Les documents.

L'objectif est que le candidat puisse avoir une vision globale du processus relatif au projet d'aménagement étudié (description du contexte, actions, acteurs, jeux d'acteurs, choix socio-techniques). Les documents seront organisés de telle manière que leur lecture suive une logique amenant du contexte vers les choix socio-techniques. Ils présenteront l'ensemble des facettes nécessaires à la bonne compréhension du contexte, des enjeux, des acteurs, du déroulé du processus, des caractéristiques scientifiques et culturelles relatives aux choix sociotechniques et à leurs déterminants. Ils comporteront un titre évocateur et seront précisément référencés. Par mesure de simplicité, des documents peuvent être rédigés ou construits tout ou partie pour les besoins du sujet. Il sera alors indiqué : documents construits à partir de [référence du document source] pour les besoins de l'épreuve. Ou, plus simplement : document élaboré pour les besoins de l'examen.
Dans le cas d'utilisations de sigles ou d'acronymes, toujours avec modération, les écrire en développé lors de leur première apparition dans le texte, suivis de leur abréviation entre parenthèse afin de pouvoir utiliser par la suite l'acronyme ou sigle. Exemple : objet volant non identifié (OVNI).

La présence d'illustrations permettra aux candidats de visualiser des contextes qu'ils ne connaîtront pas forcément. Les documents seront variés (cartes, photos, dessins, textes, graphiques, schémas…).
Il est possible d'utiliser des documents de communication ou de vulgarisation grand public (bulletin municipal, articles de journaux…) dans lesquels on distingue les enjeux et jeux d'acteurs, plutôt que d'en rester uniquement à des documents hyper techniques difficiles à lire (de type bureau d'étude).
Privilégier des documents modifiables numériquement, avec des illustrations exploitables en noir et blanc.
Attention : les documents trop longs, non modifiables, difficilement lisibles et non référencés sont inutilisables par la commission chargée de la production des sujets.
Si besoin, les autorisations de droits auront été demandées au préalable.
Il est impératif de fournir, en plus de la version papier, une version sur clé USB sous un format modifiable et un format stabilisé (pdf), ce qui rendra le sujet exploitable par la commission.
Les règles typographiques (Arial 12, interligne 1,5 notamment) et de lisibilité des documents seront conformes à ce qui est indiqué dans les annexes B et C de la présente note de service. Cela est particulièrement important pour les candidats en situation de handicap.

Les indications de corrections.

Des indications de corrections sont fournies avec le sujet. Elles illustrent de manière synthétique ce que le(s) concepteur(s) du sujet attende(nt) comme réponse des candidats. Étant donné la nature du sujet, il s'agit tout à la fois de repérages d'éléments, de mises en relation, d'analyses. Les indications de correction facilitent l'évaluation mais ne donnent pas lieu à un barème détaillé du type « une indication, un point ». Au travers de ces indications il s'agit seulement d'aider les correcteurs à valider les capacités liées aux critères d'évaluation.
Il est utile de rédiger de façon itérative les questions et les indications de correction. Cela donne l'occasion de vérifier si ce que l'on attend des candidats fait sens avec l'épreuve et ses exigences tout en testant la qualité et la pertinence des documents proposés. Cela permet donc de réajuster les documents en vue de la meilleure faisabilité possible du sujet.
Les indications de corrections doivent bien mettre en évidence les interactions, les logiques, les raisonnements qui sont attendus des candidats.

Outils d'aide à l'évaluation.

Pour bien concevoir un sujet, il est important de comprendre comment il sera évalué lors des ateliers de correction. Les **indications de correction** fournies permettront aux membres du jury de produire une **grille d'évaluation** adaptée au sujet après avoir réalisé le travail d'harmonisation préalable à la correction.

Vous trouverez ci-après un exemple de **grille d'évaluation** pouvant être employée par un jury.

Grille d'évaluation de la partie technologique de l'épreuve D du Bac STAV, domaine Aménagement

Objectif général de la partie technologie du module S4 « Territoires et technologie des aménagements » : **analyser la logique et les déterminants de choix socio-techniques réalisés au cours du processus d'un projet d'aménagement situé dans un contexte déterminé.**

Dans cette épreuve, on teste la capacité de l'apprenant à analyser les déterminants des choix sociotechniques à l'échelle d'un projet d'aménagement situé dans un contexte.

Critère d'évaluation 1 : capacité du candidat à analyser les interactions entre un contexte et un processus d'aménagement.
Critère d'évaluation 2 : capacité du candidat à analyser à l'échelle d'un projet, la logique et les déterminants des décisions prises à chaque étape d'un processus d'aménagement.

Critères Consignes	Indicateurs	Exemples de curseurs des attendus (à adapter au sujet par le jury)		Remarques du correcteur	Note affectée critère consigne
Analyser des interactions entre contexte et processus	**Identifier des éléments clés du contexte du processus étudié**	++	Plusieurs dimensions sont prises en compte ; Réponse structurée et concise (sans paraphrase). Pertinence du choix des infos retenues dans les documents. Hiérarchisation des différents éléments du contexte. Vision synthétique et complète.		**/ 6 ou 7**
		+	Plusieurs dimensions, mais certaines pas suffisamment prises en compte ; Pertinence du choix des infos retenues dans les documents Réponse peu structurée ;		
		-	Oubli d'une dimension importante du contexte ; Manque de pertinence dans le choix des informations. Déficit de hiérarchisation des éléments du contexte. Déficit de structuration.		
		- -	Simple paraphrase et/ou confusions/incohérence.		
	Caractériser des principales étapes du processus	++	Étapes clairement identifiées et repérées dans le temps ;		
		+	Étapes identifiées.		
		-	Des oublis dans les étapes. Liens partiellement explicites.		
		- -	Le découpage proposé ne correspond pas à la réalité.		
	Mettre en évidence des interactions entre le contexte et le processus	++	Pertinence des liens établis entre processus et contexte. Les interactions les plus marquantes sont clairement identifiées. Les liens sont formulés de manière explicite et sont analysés ;		
		+	Pertinence des liens établis. Liens partiellement explicites. Certaines interactions moins importantes ne sont pas citées. Analyse des interaction superficielle.		
		-	Les interactions les plus importantes ne sont pas identifiées.		
		- -	Pas d'analyse des interactions.		
Analyser les choix socio-techniques	**Repérer les choix socio-techniques**	++	Les principaux choix sont repérés et justifiés. Les autres choix sont identifiés de manière complète. Réponse structurée et clairement présentée (sans paraphrase).		**/7 ou 8**
		+	Les principaux choix sont repérés. Les autres choix sont inventoriés partiellement. Réponse peu structurée.		
		-	Des choix importants n'ont pas été identifiés. Pas de justification. Peu structuré.		
		- -	Simple paraphrase. Confusions/incohérences.		
	Analyser les déterminants des choix socio techniques	++	Pertinence des liens établis entre déterminants et conséquences sur les choix. Liens argumentés.		
		+	Pertinence des liens établis entre déterminants et conséquences sur les choix. Liens peu argumentés.		
		-	Manque de pertinence. Peu d'arguments.		
		- -	Absence de lien.		
				Total des points de la partie technologie	**/14**
Commentaires du correcteur :					

Le correcteur, après avoir pris en compte les indications de corrections fournies avec le sujet et en avoir discuté avec les autres collègues durant la phase d'harmonisation précédant la correction, s'appuie sur l'appréciation des différents indicateurs pour affecter une note à chaque critère. Chacun des 2 critères à évaluer correspond à une consigne qui guide le candidat dans une réflexion adaptée aux particularités du cas concret support du sujet.

Épreuve G1 Territoires et Sociétés HCCF

Cette épreuve HCCF est précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2019-702 du 10/10/2019.
Le sujet comporte 2 parties équilibrées, l'une portant sur un questionnement en SESG, l'autre sur un questionnement en ESC, l'ensemble correspondant au champ d'étude du module S2 Territoires et Sociétés.
Les documents proposés en annexes (au maximum 2-3 pages) à visées économique et culturelle, doivent être récents, facilement accessibles Dans la mesure du possible, ils doivent être complémentaires et permettre de développer une réflexion dans les champs des SESG et de l'ESC.

Le questionnement doit permettre d'évaluer (en lien avec le corpus documentaire) :
-en SESG : des connaissances en économie générale (1 à 2 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question) à visée économique, l'aptitude du candidat à donner un avis sur une question socio-économique en lien avec le/un territoire (1 question)
-en ESC : la compréhension des spécificités culturelles d'un territoire, notamment en observant les pratiques et faits culturels locaux. (5 à 6 questions)
On peut considérer qu'en gros les candidats disposent d'une heure de travail pour chacune des deux disciplines.

Épreuve G6 Physique-Chimie HCCF

Présentation
Il est essentiel de créer un sujet inédit et interdit de donner un sujet, ou une partie de sujet, déjà utilisé lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ, ou encore extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires.
Cahier des charges
L'épreuve évalue le niveau de maîtrise du candidat dans la mise en œuvre de la démarche scientifique, ceci de la restitution directe d'une connaissance jusqu'à la réalisation d'une tâche complexe. Aussi, l'esprit du nouveau référentiel, dans la continuité du référentiel précédent, incite à ne pas viser uniquement une restitution systématique et étendue de savoirs et savoir-faire, mais doit permettre de montrer en quoi les apports et les raisonnements mis en œuvre en physique-chimie sont une aide précieuse et pertinente dans la prise de décision scientifique ou technique et dans l'explication de phénomènes ou de faits scientifiques de la vie courante ou professionnelle. Dans ce cadre, une contextualisation s'impose, elle doit avoir du sens et être réaliste en lien direct avec les questions et questionnement posés. Il convient de proposer une description du contexte attractive et concise. Il est aussi pertinent de contextualiser les sujets en prenant en compte les autres disciplines du module S1 : l'agronomie, la biologie/écologie et l'agroéquipement.
Sujet
Le sujet doit comporter plusieurs parties mettant en jeu des notions de physique et de chimie liées à différents objectifs du référentiel. Une répartition strictement équivalente des points (10 et 10) n'est pas une obligation, on peut moduler en 9 et 11 ou en 8 et 12 (ou réciproquement). Le barème est indiqué dans le sujet.
Il est recommandé que la contextualisation soit la même pour la physique et la chimie.
Chaque partie comporte :
- un titre citant la thématique problématisée choisie ;
- un rapide chapeau introductif présentant et situant le contexte ;
- des questions. Elles sont formulées à l'aide d'un verbe d'action soigneusement choisi.

Le sujet doit comprendre des tâches simples et une ou deux tâches complexes.
Le nombre de questions n'est pas imposé. Toutefois, il est important de prendre en compte le temps nécessaire à l'appropriation du sujet par les candidats (longueur et variétés des documents, difficulté des problématiques évoquées), ainsi que du temps nécessaire (en moyenne) pour traiter une question de façon satisfaisante. Le nombre de questions proposées doit alors être pris en compte en conséquence pour une durée d'épreuve de 2 heures.
Les documents sont regroupés à la fin de chaque partie. Ils doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme (textes, graphes, schémas, photos, ...), en limitant les textes longs. Ils contiennent des informations utiles à la résolution des problèmes posés, le candidat doit pouvoir y mobiliser (ou remobiliser) des connaissances et des outils qu'il doit être en capacité de choisir.
Les documents proposés sont parfois des extraits, et peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après… », avec la référence).
L'autorisation de l'usage de la calculatrice n'est pas systématique et il est précisé sur le sujet.
Conformément au cadre réglementaire fixé par la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, il convient lors de la conception d'une épreuve de baccalauréat, de veiller à ce que le sujet ne comporte aucun stéréotype sexiste et à ce qu'il propose un ensemble de mises en situations variées eu égard à cette problématique.

Les indications de correction.
On précise avec soin les critères, les indicateurs d'évaluation et les éléments de résolution et de correction attendus, ainsi que le barème.
Un exemple de grille d'évaluation se trouve sur le site Chlorofil :
https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno/bac-techno-2021

Les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation » :
https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactechno/bac-techno-da-sujet-zero-physique-chimie-062020.pdf

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Toutes Options

Épreuve E1 : Français

L'épreuve s'appuie sur un texte littéraire de cinquante lignes au maximum et répond en particulier aux critères suivants :
- **Il n'a été utilisé ni dans le manuel Bac Pro édité chez Vuibert/Educagri, ni lors d'examens précédents au MAAF ou au MENJ** (Cf. annexe B) ;
- il est précisément référencé ;
- il appartient aux XVIII^{ème}, XIX^{ème}, XX^{ème} ou XXI^{ème} siècles.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : AGROÉQUIPEMENT

Épreuve E5

Le sujet est pluridisciplinaire sur un thème unique : Agroéquipement/Sciences physiques. Cette épreuve de 2H30 et de coefficient 2 valide la capacité C5 : Caractériser le fonctionnement des matériels, équipements et outils en situation professionnelle
- C5.1 : caractériser les éléments constitutifs du matériel, équipements et outils.
- C5.2 : justifier les caractéristiques fonctionnelles des machines en mobilisant les connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, automatismes et thermodynamique.

Les propositions de sujet seront numérisées (sujets ainsi que tous les documents originaux utilisés pour les schémas). Les sujets s'appuient sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme et présente un intérêt national au-delà des particularités régionales. Une machine doit être choisie comme support de l'épreuve. Les questions doivent être regroupées en plusieurs parties (mécanique, électricité, hydraulique, transmissions…) . Elles doivent être diversifiées pour que les candidats puissent être évalués sur plusieurs critères : l'utilisation pertinente de connaissances, la mise en œuvre d'un raisonnement, l'utilisation d'outils ou de modèles scientifiques, l'identification pertinente d'informations dans les documents fournis avec le sujet.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : CGEVV

Épreuve E5

Capacité du référentiel de certification visée par l'épreuve E5 :

*C5 : **« Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système vitivinicole»***
- ***C5 -1 -** Réaliser des choix techniques dans un processus viticole*
- ***C5 -2 -** Réaliser des choix techniques dans un processus vinicole*

L'épreuve
Cette épreuve ne vise pas à évaluer des connaissances scientifiques et techniques pour elles-mêmes, mais fait appel à l'aptitude du candidat à mobiliser et articuler de telles connaissances, son expérience et diverses ressources documentaires fournies dans le sujet, pour répondre à une problématique professionnelle contextualisée.

L'épreuve peut amener le candidat à :
1. Justifier une problématique ; identifier les enjeux en lien avec une problématique professionnelle.
2. Analyser des faits observés ; interpréter des résultats expérimentaux ou des observations ; expliciter des choix techniques ou des règles de décision ; justifier, avec un regard critique, les pratiques d'un vigneron.

3. Proposer des évolutions de pratique ou des stratégies adaptées à la situation, réaliser des choix à l'échelle du processus, des équipements ou des bâtiments ; identifier des points de vigilance.

Le sujet s'appuie sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme et présentent un intérêt national au-delà des particularités régionales. Le sujet comporte systématiquement une partie viticole et une partie œnologique.

Les propositions de sujets

Il est donc important de formuler une problématique en lien avec une situation professionnelle pour dépasser de simples questions de cours.
La description du contexte doit être suffisante pour permettre la résolution des questions posées, quelle que soit l'origine géographique des candidats. Si une question porte sur des caractéristiques spécifiques (contexte pédoclimatique, bio-agresseur particulier, cépage local, références techniques régionales, etc.), l'information donnée dans le sujet doit être suffisante pour que tout candidat puisse être en mesure de développer le raisonnement nécessaire à la proposition de réponse.

Les propositions de sujets :

- Précisent le ou les thème(s) choisi(s) et la(les) problématique(s) associée(s).
- Comportent, obligatoirement, des documents d'aide à l'élaboration du sujet actualisés et référencés pour être exploitables :
 1. données concernant le contexte de la situation ou du cas proposés : appellation, données climatiques, données pédologiques, itinéraires technique et œnologique pratiqués, etc.
 2. références régionales ou locales : résultats d'expérimentation, documents techniques, articles de presse, etc.
 3. états de la vigne ou du vin : données parcellaires (analyse, profil cultural…), observations ou mesures concernant la vigne ou la parcelle (état, analyses, symptômes,…), observations ou mesures concernant le vin (accidents, analyses œnologiques,…), etc.
- Indiquent les axes de questionnement et les principales attentes vis à vis du candidat.

Il n'est pas nécessaire de rédiger le sujet de manière intégrale.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Forêt

L'épreuve E5 valide la capacité **C5 du référentiel de certification : *C5 « Justifier des choix techniques de travaux forestiers».***

1- Forme

- **Sujet écrit :**

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique problématisée,
- un chapeau introductif présentant le contexte général orienté sur le thème choisi,
- un questionnement en trois parties a, b, c,
- la liste des documents numérotés.

Le libellé du sujet doit être limité à une page environ.
Les questions sont formulées avec un verbe d'action bien choisi. Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

- **Documents**

Ils doivent être judicieusement choisis pour répondre aux attentes de l'épreuve.

Ils doivent être limités en nombre et en volume et pouvoir être regroupés sur trois ou quatre pages. Ils illustrent une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en limitant les longs textes.
La lecture des documents pour le candidat ne doit pas excéder une demi-heure sur la durée de l'épreuve.

Il y a obligation à indiquer la source des documents proposés (ouvrage, site Internet…). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après… » avec la référence). Des documents créés spécialement pour l'épreuve (courts textes par exemple) peuvent également être proposés.
On veille à la lisibilité des documents (typographie, photographies en noir et blanc…)

2- Modalités

- **Capacités visées**

Les 3 capacités intermédiaires doivent être prises en compte dans le questionnement, et leur répartition adaptée au sujet :
C5.1 Identifier les composantes écologiques influençant le choix technique.
C5.2 Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière.
C5.3 Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur.
Une même question peut correspondre à deux capacités intermédiaires.
Ces capacités reposent sur les enseignements relatifs aux trois disciplines : STAE, SESG, Biologie-écologie.

- **Structuration du sujet**

Le sujet est structuré en trois parties :

- première partie :

Elle permet le repérage des points clefs de la problématique de gestion abordée dans les documents. On attend que « le candidat explicite des éléments en lien avec les documents supports ».
Les questions permettent de vérifier :

- la compréhension du contexte environnemental, technique et économique ;
- L'identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées.

Le questionnement est donc en relation avec la lecture et la compréhension des documents. Il ne s'agit pas de formuler des questions « de cours » mais de proposer des questions permettant la mobilisation des connaissances acquises au cours de la formation, tout en restant en lien avec les documents.

Cette partie peut comporter 5 à 6 questions, visant les trois domaines (STAE, SESG, Biologie-écologie).
On cible les verbes adaptés au questionnement : citer, identifier, repérer, situer, expliquer...

- deuxième partie :

Il s'agit de la construction d'une démarche de problématisation du cas présenté. On attend que le candidat justifie les enjeux des travaux ou activités présentés dans les documents ». Il « doit préciser les contextes écologique, socio-économique, réglementaire et technique afin de justifier les choix techniques ».

Cette partie permet de viser :

- la prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques ;
- la prise en compte des politiques publiques et de la réglementation ;
- la prise en compte des logiques économiques auxquelles répondent les interventions présentées ;
- l'explicitation du contexte et des enjeux de la mise en œuvre du cas présenté ;
- la pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés.

Cette partie peut comporter 5 à 7 questions portant sur les objectifs, les enjeux, les impacts, les finalités, etc., des actions techniques et des interventions.
Les verbes du questionnement peuvent être : expliquer, justifier, caractériser… Les questions sont posées dans une suite logique, permettant de contextualiser et justifier des choix techniques réalisés.

- troisième partie :

Elle consiste en l'application de la démarche à la justification de choix techniques d'une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique.

On attend que « Le candidat explicite les choix effectués pour un type d'enjeu ou de situations professionnelles comparables. Pour étayer sa réponse, il s'appuie sur un exemple de son choix, éventuellement en lien avec son expérience personnelle. Il précise la pertinence des choix techniques développés au regard du contexte socio-économique, juridique, écologique, et des acteurs relatifs à l'exemple qu'il aura choisi ».

Le candidat doit donc appliquer la démarche en visant :

- la précision des éléments de contexte de l'intervention choisie par le candidat ;
- la justification du choix de l'intervention présentée par le candidat ;
- la précision des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'intervention ;
- la justification de la mise en œuvre des choix techniques ;
- la pertinence de l'argumentaire développé par le candidat.

Le traitement de la question nécessite un raisonnement dont la structuration peut être induite par la construction du questionnement de la deuxième partie.

L'intervention choisie par le candidat peut concerner toute opération forestière quelle qu'elle soit, abordée au cours des stages, périodes en entreprises, travaux pratiques, chantiers-écoles, visites de chantiers ou autres.

- **Exemples de thématiques problématisées**

Elles illustrent la diversité de contexte et de mise en situation en lien avec les grandes situations professionnelles significatives caractéristiques du métier.

- Exemples de sujets (cf. Sujets zéro – 2011)
 - **« Exploitation forestière sur zone sensible »**

Il y a exploitation, donc intervention intégrant des aspects technico-économiques et réglementaires, mais le fait d'être sur une zone sensible va poser des problèmes spécifiques. Il s'agit donc bien d'un type de problématique assez emblématique.

 - **« Impact paysager d'une intervention forestière** »

Il y a intervention forestière dans un contexte qui pose un problème d'impact paysager. Il y a donc des contraintes qui pèsent sur l'intervention et qu'il s'agit de raisonner.

 - **« Prise en compte d'une zone humide dans un chantier d'exploitation forestière »**

L'exploitation forestière en zone humide est assez spécifique. Elle doit donc être conduite de façon adaptée.

- Autres exemples de problématiques liées à :
 - Valorisation des produits et services forestiers (bois énergie, services non-bois, bois raméal fragmenté) et gestion de la ressource,
 - Gestion sylvicole intensive (TTCR et TCR) et gestion de la biodiversité,
 - Gestion durable de la forêt,
 - Prise en compte des enjeux économiques, sociaux, territoriaux, patrimoniaux, environnementaux lors d'une exploitation forestière,
 - Prise en compte des paysages dans les itinéraires sylvicoles et l'exploitation forestière ; intervention prenant en compte l'aspect paysager en forêt,
 - Prise en compte d'une zone sensible dans le cadre d'un chantier d'exploitation,
 - Préservation du sol lors de la mobilisation des bois,
 - Prise en compte de la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière et d'interventions précises,
 - Préservation d'une espèce remarquable ou vulnérable, lors d'une intervention en forêt,
 - Agroforesterie, activités sylvo-cynégétiques,
 - Intervention forestière/sylvicole prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt,
 - Prise en compte de la protection du milieu (préservation des sols, des cours d'eau, zones de captage…) lors d'un chantier d'exploitation,
 - Activité d'exploitation prenant en compte un risque naturel,
 - Réalisation d'intervention forestière comportant des risques de sécurité pour les usagers.

Dans ces approches problématisées, on voit que c'est la prise en compte des éléments d'ordres environnementaux et socio-économiques locaux qui vont interférer sur les choix techniques et qui nécessite de les justifier.
Une entrée thématique seule ne suffit pas pour dégager les enjeux auxquels doivent répondre les choix techniques.
On veille à rester dans le cadre de grands types d'enjeux permettant à chacun des apprenants une remobilisation de situations personnelle et/ou professionnelle vécues, similaires.

BIBLIOGRAPHIE : Le manuel « La forêt pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.

- **Grille d'évaluation**

La grille est indispensable pour fournir des éléments sur les attendus et permettre une évaluation équitable entre les candidats. C'est un outil de formalisation important.

Elle comporte des critères et des indicateurs :

- les critères retenus pour l'évaluation en regard du questionnement, sont intangibles et constituent les repères que l'on veut systématiquement prendre en compte ;
- les indicateurs permettent d'apprécier le niveau de réussite, ils sont observables et/ou mesurables ; les éléments de réponses constituent des indicateurs particuliers. Les indicateurs proposés sont contextualisés en fonction du sujet posé. Ils sont effectivement indicatifs et ne constituent pas une liste exhaustive.

On privilégie une notation globale par critère qui évite une dispersion des points. Cette modalité de notation n'est pas incompatible avec l'équité et la précision de l'évaluation. Il est rappelé que ce sont les capacités qui sont évaluées et non l'accumulation de connaissances ou la restitution mécanique de procédures unitaires.

Modèle de grille : (voir plus bas)

Utilisation de la grille :
On rappelle que dans le cadre d'une évaluation par capacités la notation par fraction de points n'a guère de sens. La grille peut être utilisée de la façon suivante :

- Dans un premier temps, on évalue la qualité de la réponse à chaque question avec les niveaux de la colonne "évaluation qualitative" [- -, -, +, ++] au regard des critères d'évaluations. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier l'acceptabilité de la réponse fournie, ce sont des points observables.
- Dans un deuxième temps, on donne une note à la partie concernée. Chaque partie est notée par points entiers ou, à la limite, par demi-points, (pas de quart de point).

Il est à noter que l'attribution de cette note doit se faire d'une manière globale pour chaque critère, en prenant en compte les [- -, -, +, ++] attribués, mais en appréciant également la difficulté de la question, en prenant en compte des remarques et analyses pertinentes figurant sur la copie. Une partie comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même si elle comporte une question moins bien traitée. On cherche donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été.

Remarque : le barème est intangible.

Partie	Questions (exemple)	Indicateurs de correction (fixés pour la partie C)	Critère / Indicateurs de performance	Évaluation qualitative				Barème
				- -	-	+	++	
Partie A	A.1		**Repérage des points clés de la problématique de gestion abordée dans les documents** - Compréhension du contexte environnemental, technique et économique. - Identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées					**/ 6 points**
	A.2							
	A.3							
	A4							
	A5							
	A6							
Partie B	B.1		C**onstruction d'une démarche de problématisation du cas présenté** - Prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation. - Prise en compte des logiques économiques auxquelles répondent les interventions présentées - Explicitation du contexte et des enjeux de la mise en œuvre du cas présenté. - Pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés.					**/ 9 points**
	B.2							
	B.3							
	B 4							
	B.5							
	B6							
	B7							
Partie C	C.1	Présentation et cohérence des éléments de contexte (physique, géographique et écologique, socio-économique et juridique…) et des acteurs impliqués	**Application de la démarche à une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique.** - Précision des éléments de contexte de l'intervention choisie par le candidat. - Justification du choix de l'intervention présentée par le candidat					**/ 5 points**

	C.2	Présentation et cohérence des objectifs de l'intervention choisie	- Précision des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'intervention. - Justification de la mise en œuvre des choix techniques. - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat.					
	C3	Discussion des choix techniques réalisés ou programmés						

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Productions aquacoles

Épreuve E5

La capacité C5 du référentiel de certification visée par l'épreuve E5 est de **Justifier des choix techniques liés à la conduite de la production.**

Capacités intermédiaires :

C5.1- Identifier l'impact de l'écosystème sur la production et sur les choix techniques
C5.2- Présenter les caractéristiques du milieu aquatique en lien avec la production aquacole
C5.3- Présenter les caractéristiques zootechniques des espèces élevées
C5.4- Identifier les obligations liées au suivi sanitaire

Le sujet s'appuie sur des situations professionnelles précisées dans le référentiel de diplôme. Il s'articule autour de deux thèmes dont au moins un est élaboré en commun par les trois enseignants des disciplines associées à l'épreuve, conformément à la note de service. Les thèmes traitent de problématiques différentes à partir de situations contextualisées. Ils sont structurés autour de plusieurs documents indépendants de nature variée.
Le sujet doit permettre d'évaluer les quatre capacités intermédiaires. Il doit être construit à partir de réalités professionnelles de terrain et ne doit surtout pas se limiter à des questions de cours.

Les propositions de sujets comportent obligatoirement des documents actualisés et référencés (courbes, schémas, documents techniques, articles de presse, ...) de bonne qualité et en noir et blanc. Ils sont à envoyer sur support dématérialisé en indiquant les principales attentes vis-à-vis des candidats. La grille d'évaluation de chacune des parties, comportant capacités intermédiaires, critères et indicateurs, est obligatoirement fournie. Elle peut se présenter sous la forme suivante :

Capacité intermédiaire	**Critère d'évaluation**	**Question**	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Barème**
				- -	**-**	**+**	**++**	
C 5……	**Utilisation pertinente de connaissances**							
	Identification pertinente d'informations							
	Utilisation d'outil et/ou de modèle scientifiques							
	Mise en œuvre d'un raisonnement							

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : TEA

Épreuve E5

Les enseignants de zootechnie, de biologie écologie et de physique chimie proposent un thème d'étude et un sujet commun contextualisé avec une approche capacitaire. Ils élaborent à chaque fois une problématique contextualisée et à caractère professionnel permettant de certifier la capacité C5 du référentiel de certification. Le sujet et le thème contiennent au maximum 5 ou 6 documents, en noir et blanc, correctement référencés.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : ACSE

Épreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 terminale vise à évaluer les capacités C5, C6 et C7 du référentiel de certification, capacités qui correspondent aux modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 du référentiel de formation.

Le sujet comportera deux parties :

- **la première, relative à la capacité C5** (*Prendre en compte le contexte professionnel pour orienter l'activité agricole*) **sera évaluée sur 6 points ;**
- **la deuxième, relative aux capacités C6** (*Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité*) **et C7** (*Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement*) **sera évaluée sur 14 points et s'appuiera sur un (ou plusieurs) cas concret(s) d'entreprise(s) agricole(s).**

Si toutes les sous-capacités ne seront pas nécessairement directement évaluées en fonction du sujet proposé qui pourra mettre l'accent sur un ou des aspects du contexte professionnel, de la gestion et de la stratégie de l'entreprise, chaque sous-capacité est potentiellement évaluable.

Les documents comptables relatifs au cas concret, qui seront les plus récents possibles, seront fournis sous un format tableur.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Aménagements paysagers

Épreuve E7-2

Cette épreuve terminale écrite intégrative telle que définie dans la note de service DGER/SDESR/N2013-2092 du 8 juillet 2013 s'appuie sur un ensemble de documents présentant des situations professionnelles problématisées auxquelles le candidat doit faire face afin de démontrer qu'il a atteint la capacité à « Réagir face à une situation professionnelle ». Le sujet est élaboré en équipe pluridisciplinaire (STAE, STE, SESG). Il comporte plusieurs situations-problèmes indépendantes contextualisées au sein d'un projet paysager décrit par des textes et documents graphiques. Elles illustrent les grandes familles de situations auxquelles un futur technicien pourra être confronté dans des entreprise privées ou des services de collectivité. Le sujet est accompagné d'un document présentant les indications de correction à destination du jury.

Les documents et éventuelles annexes seront de préférence au format A4. En cas de nécessité, les éventuels formats A3 devront impérativement se situer à la fin du sujet. Si elles n'ont pas été élaborées pour les besoins du sujet, les illustrations doivent porter mention de leur source bibliographique. Les documents graphiques techniques, les fichiers source des illustrations seront fournis sous un format modifiable (fichiers .dwg par exemple) qui permettra la réalisation des ajustements nécessaires. L'ensemble des documents constituant le sujet et les indications de corrections sera fourni sur une clé USB en version modifiable et version pdf. Un tirage papier permettant une consultation rapide sera joint à l'envoi. Compte tenu du mode de production des sujets, seuls les documents en noir et blanc seront utilisables : pour cette raison, si des supports initialement en couleur doivent être utilisés, vérifier que leur lisibilité soit conservée lors de l'impression en noir et blanc.

Les sujets disponibles dans les annales peuvent constituer une aide et une référence mais ne doivent pas limiter l'inventivité permettant l'adaptation aux situations les plus contemporaines.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et maîtrise de l'eau

Épreuve E7-2

Objectif de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à réinvestir les savoirs en sciences et technologies des aménagements hydrauliques acquis au cours de sa formation et à mettre en perspective ces connaissances en vue de formuler un (ou des) conseil(s) technique(s) relatif(s) à un système hydrotechnique en prenant en compte des perspectives de durabilité.

Modalités de l'épreuve

La situation professionnelle est simulée grâce à un corpus cohérent de documents et une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.

Les documents sont relatifs à un (ou plusieurs) système(s) hydrotechnique(s). Pour chaque système, ils présentent :

- un cahier des charges ;
- les caractéristiques des équipements abordés dans le questionnement ;

- les contraintes interférant avec la conception du système ;
- la(ou) les solution(s) technique(s) proposée(s) ou réalisée(s).

Le questionnement guide le candidat de façon qu'il puisse formuler et justifier un (ou des) conseil(s) technique(s). Il porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements de sciences et technologies des équipements des aménagements hydrauliques.

Indications complémentaires
L'épreuve porte sur l'ensemble des enseignements de STAEAH dispensés dans la formation.

Sur le fond
Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans les modules de formation. Le sujet doit se situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :
- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Forme du sujet
Une dizaine de pages maximum (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.
Les schémas hydrauliques seront normalisés selon la norme ISO NF 1219-1. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende.
Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après…* avec la référence.

Lisibilité des documents
Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

Documents de référence
Les sujets zéro sont disponibles sur le site internet Chlorofil.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et protection de la nature

Épreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale pour les candidats Hors CCF – **note de service (***DGER/SDESR/N2011-2093 du 25 juillet 2011***)** - qui valide les capacités C6 « *Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire* » et C8 « *Contribuer à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs de gestion et de valorisation* » du référentiel de certification.

Forme de la proposition de sujet

Le sujet doit impérativement être accompagné d'une copie numérique sur clé USB uniquement dans laquelle tous les documents support doivent être fournis dans leur fichier source (en JPEG pour les images, en .doc ... Le format .pdf est à proscrire) afin que ceux-ci soient utilisables par les membres de la commission de choix de sujets.

Forme et modalités de l'épreuve
Le sujet comporte des questions et **un ensemble de documents donnant des éléments d'information sur un territoire, ses acteurs et ses controverses, sa situation présente, son histoire…**
Le candidat s'appuie sur ces documents pour répondre aux questions relatives au contexte, aux acteurs, aux enjeux, aux démarches et/ou proposer des éléments organisationnels et financiers de mise en place, par une organisation, des éléments de valorisation de projets environnementaux.
Le questionnement doit répondre exclusivement aux capacités C6 et C8 acquises respectivement dans le cadre des modules M52 et M55 et s'appuie exclusivement sur les enseignements en SESG, ESC et Histoire géographie.

Il faut noter que cette épreuve est une **épreuve terminale** qui permet d'évaluer chez le candidat la capacité :

- à percevoir les enjeux de gestion et valorisation environnementales d'un territoire vu sous toutes ses dimensions,
- à connaître les acteurs et les procédures mises en place,
- à appréhender les techniques de concertation et de médiation, les aspects réglementaires et financiers, la nature et le fonctionnement de l'organisation porteuse, le montage de projets, dans ses dimensions de gestion (au sens économique) et/ou de valorisation.

Cette épreuve est un « condensé » des CCF de l'épreuve E5 validant les capacités C6 et C8 et à ce titre elle ne doit pas être une épreuve à caractère intégratif. L'ensemble des sous-capacités n'a pas à être systématiquement évalué.
La gestion environnementale, au sens technique de production de diagnostics ou projets à caractère naturaliste, objet de l'épreuve E6, n'a pas à être ici évaluée.

Sujet écrit

Le sujet comporte :

- un titre présentant une thématique territorialisée et/ou un projet en cours ;
- un questionnement en trois parties correspondant à la grille d'évaluation annexée à la NS DGER 2011-2093 qui fixe le barème à respecter (C6 sur 8 points + 4 points ; C8 sur 8 points) ;
- la liste des documents numérotés.

Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

Documents

Il s'agit d'une dizaine de pages maximum relatives à une thématique problématisée et territorialisée, éventuellement résumée, déjà définie techniquement sur le territoire donné…. Le candidat doit pouvoir lire l'ensemble des documents en moins de 30 minutes**.**

Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en provenance de différents acteurs, tout en limitant les textes trop longs, (il est prévu 30 mn de lecture…)

Il y a obligation d'indiquer la source des documents proposés (documents issus d'un projet en cours, d'un compte rendu de concertation, de divers médias, documents techniques, économiques, ouvrages, site Internet, etc.). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après… », avec la référence).

Veiller à la lisibilité des documents (typographie, photographies, etc.). Veiller à ce que les documents soient **lisibles en noir et blanc**. Il est indispensable de s'assurer que le document n'est pas protégé par un copyright.

Les propositions de sujet doivent exclure les territoires ayant déjà fait l'objet de sujets d'épreuve E5 les trois années antérieures (se référer aux annales disponibles sur Chlorofil) car les réponses au questionnement de départ (acteurs, usages, contexte, enjeux…) seront quasi identiques à celles des annales. Les sujets qui n'ont pas été retenus les années passées doivent être retravaillés en profondeur.

Indications de correction

Des indications de correction sont à fournir.

Épreuve E7-2

L'épreuve E7 valide la capacité à « mobiliser des acquis en situation professionnelle ».

La partie 2 de l'épreuve E7 (E7-2) valide la capacité C10-4 du référentiel de certification : **« Instruire une réponse à une commande professionnelle. »**[2] Elle est relative, en particulier sur le plan méthodologique et du vécu, aux modules **M56 et M61 (stage),** mais peut aussi remobiliser des acquis des modules M51, M52, M53, M54, M55, ainsi que du M11.

Forme

Le sujet écrit proposé par l'équipe d'enseignants intervenant dans les modules de la spécialité doit être accompagné d'une copie numérique dans laquelle tous les documents doivent être fournis dans leur fichier source (en JPEG pour les images, en. doc ...) afin que ceux-ci soient utilisables par les auteurs de la commission de choix de sujets.

Le libellé du sujet se limite à une page incluant la liste des documents annexés.

[2] **Rappel de la Note de service évaluation :** (…) Nature de la situation d'évaluation

L'épreuve écrite s'appuie sur l'étude d'un cas concret exposé dans un document, construit autour de situations professionnelles significatives et présentant des enjeux et problématiques de gestion, de valorisation et de préservation de la nature. 30 minutes sont consacrées à l'étude de ce document.

Le candidat doit présenter une démarche méthodologique permettant de répondre à une situation professionnelle :

- analyser la situation, identifier les problèmes et les enjeux, formuler et justifier les finalités d'une commande potentielle ;
- proposer l'élaboration d'un cahier des charges ;
- justifier les différentes étapes de cette démarche. (…)

Documents : le candidat doit pouvoir lire l'ensemble des documents en moins de 30 minutes, soit l'équivalent de 6 à 8 pages maximum. Il y a obligation à indiquer la source des documents proposés (ouvrage, site Internet). Il peut s'agir d'extraits qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après… » avec la référence). **Ils peuvent être construits spécifiquement pour l'épreuve.** Veiller à ce que les documents soient lisibles en noir et blanc. Il est indispensable de s'assurer que le document n'est pas protégé par un copyright.

Modalités

L'élaboration des documents

La compréhension du contexte est favorisée par des documents riches sur des registres variés :

qui permettent de se situer géographiquement ;
qui permettent de donner des éléments d'ordre historique, culturel, ethnologique, patrimonial, concernant les politiques publiques ;
qui précisent des aspects juridiques, réglementaires, socio-économiques, et permettent de distinguer divers acteurs et leurs logiques ;
qui facilitent le repérage des enjeux ;
qui présentent les aspects scientifiques, naturalistes, écologiques et techniques.

Pour ne pas risquer de limiter la réflexion de l'étudiant, il s'agit d'équilibrer les informations aussi bien dans les domaines scientifiques, techniques, mais aussi de donner suffisamment d'éléments du contexte socioéconomique et réglementaire ainsi que des précisions sur le commanditaire et sur l'organisation employeuse du technicien en charge de mener la démarche.
Les cartes, indispensables à la compréhension du cas sont peu nombreuses, elles doivent respecter les codes cartographiques habituels, être très claires, très informatives, faciles à reproduire en noir et blanc.
Les données écologiques sont présentées de façon condensée et illustrée.
Les documents doivent permettre de bien mettre en perspective les enjeux et les finalités de la commande.

Deux niveaux d'échelle sont concernés :

- l'échelle du niveau de décision et de programmation de la politique d'aménagement du territoire et du développement local, dans laquelle l'action est incluse, question 1 principalement ;
- l'échelle de gestion et de valorisation est celle de l'action mise en œuvre, qui relève du niveau BTS, questions 2 et 3 plus particulièrement.

Recommandations

Les sujets proposés seront, si possible, authentiques et incarnés, donc appropriables par les candidats.
Pour rechercher des types **d'études de cas**, la revue technique « Espaces Naturels », éditée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels peut inspirer des sujets d'actualité.
On choisira une étude de cas qu'un technicien supérieur peut raisonnablement contribuer à traiter dans la réalité d'une structure professionnelle employeuse ; on évitera les situations trop complexes ou d'ampleur géographique, scientifique ou politique susceptibles de faire appel à des compétences de chargé de mission, voire à la recherche.

Le cœur du sujet est la **démarche d'élaboration** d'un cahier des charges, d'une note d'intention, d'un document de cadrage, relatif à un programme opérationnel sur une courte durée en réponse à une commande professionnelle potentielle. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'élaborer un cahier des charges très précis, très technique ; c'est bien la démarche d'élaboration qui est évaluée.
Cette épreuve est une épreuve de raisonnement, elle est intégrative. Elle ne vise pas à évaluer des connaissances scientifiques et techniques déjà évaluées de façon plus partielle dans les CCF.
Ce n'est ni un montage financier et juridique de projet, compétence évaluée en C8, ni exclusivement une démarche de concertation territoriale évaluée en C6, mais bien un positionnement intégrateur et transversal au regard d'actions de génie écologique, de valorisation de la nature en réponse à un type de problèmes et d'enjeux précis, sans pour autant viser une évaluation de savoir-faire scientifiques et techniques qui relèvent des CCF validant les capacités C5 et C7.
L'étudiant sera d'autant plus en capacité de pouvoir argumenter à l'écrit sa démarche d'investigation qu'il aura au moins une fois vécu et mené en vraie grandeur une expérience d'une démarche d'instruction à une commande **avec un vrai commanditaire**. Ce sont d'ailleurs les conditions d'une bonne certification de la capacité C9.

Structuration du sujet

Le sujet se construit en deux parties. Un libellé court introduit et situe l'étude de cas proposée.
Les questions doivent commencer par un verbe à l'infinitif.

- **Partie 1 :** À Partir de **l'analyse des documents**, sur 12 points, questions 1, 2 et 3 (4 points pour chaque question)

Dans la question 1, l'étudiant présente de manière synthétique les différents éléments du **contexte,** lesquels lui permettent ensuite de dégager des **enjeux.**

Dans la question 2, il est amené à formuler une **problématique** qui lui semble prioritaire et cohérente avec les enjeux, en la justifiant. Il doit citer des **objectifs** lui permettant de répondre à cette problématique. Il doit décliner ces objectifs en distinguant les objectifs généraux et les objectifs opérationnels.

Dans la question 3, l'étudiant doit exposer sur une courte durée qu'il précisera, les **étapes de la démarche** à mettre en œuvre pour répondre à la commande. Cette stratégie inclura obligatoirement la **planification sur deux ans dans l'annexe, à rendre avec la copie des actions** qui lui semblent prioritaires à engager.

L'étudiant a une identité précise en tant que **technicien supérieur** dans un contexte bien cernable dans toutes ses dimensions, pour un **commanditaire nommé,** dont il saisit le mode de fonctionnement et les logiques d'intervention.
Cette première partie évalue la capacité à analyser un contexte riche en problématiques et à en dégager des enjeux de gestion et de valorisation. C'est une épreuve d'analyse et d'étude de documents qui s'appuie sur un diagnostic global, mais **ne demande pas de connaissances particulières sur le cas contextualisé, puisque les informations sont apportées dans les documents**.

- **Partie 2 :** Analyse de la démarche d'instruction construite en réponse à la situation proposée sur 8 points, question 4 et 5 (4 points pour chaque question)

Dans la question 4, l'étudiant devra **préciser** les conditions de faisabilité de la démarche présentée. Discuter de la nécessité de formuler des hypothèses concernant d'éventuelles données complémentaires à acquérir, **proposer des investigations supplémentaires**.

Dans la question 5, l'étudiant devra analyser de manière critique les **apports et les limites** de ce type de démarche.

*C'est **l'argumentation des choix effectués** par l'étudiant qu'il s'agit de développer ici. Il n'est pas demandé de développer trop concrètement des préconisations de gestion ou de valorisation, mais bien de démontrer **sa capacité à instruire une réponse** à une commande resituée dans son contexte et à prendre un certain recul.*

Vocabulaire
Par convention, il est convenu **pour cette épreuve**, que **:**
Le terme « **enjeux** » définit ce que les acteurs et usagers du territoire concerné ont à perdre ou à gagner vis-à-vis de la situation présentée.
Le terme « **problématique** » comprend un ensemble de questions contextualisées, qui montrent en quoi ou dans quelle mesure le sujet fait problème.
L'expression « **objectifs** » définit les buts à atteindre. Les objectifs sont hiérarchisés en objectifs généraux et en objectifs opérationnels. Ils devraient être formulés à l'aide d'un verbe d'action
Le terme « **démarche »** fait référence à un enchaînement d'étapes à réaliser en réponse à une commande de mise en œuvre d'un projet de gestion ou de valorisation. Cf chapitre 1 du Manuel « La nature pour métier », réédition Educagri 2014.
Le terme « **étapes »** indique ici la suite chronologique des actions à programmer.
Le terme « **action »** se présente sous la forme d'une phrase présentant un verbe d'action. L'ensemble des actions concourent à atteindre les objectifs opérationnels.
Le terme « **apports** » définit les aspects positifs, les gains directs et indirects, les retombées par rapport aux objectifs et aux enjeux.
L'expression « **conditions de faisabilité »** concerne tout ce qui peut rendre possible la réalisation de la démarche ; connaissances, moyens humains, techniques, financiers, etc., disponibles.
Le terme « **limites** » définit les aspects contraignants, les pertes, les difficultés à dépasser et à prendre en compte.
Le terme « **expérience** » recouvre l'ensemble des acquis d'expérience en formation et hors formation.

Indications de correction
Elles se réfèreront à l'annexe 8 : Grille d'évaluation de la partie 2 de l'épreuve E7 (coef .4) en formulant des niveaux d'exigence, de façon plus méthodologique (sans donner de contenu spécifique).

Sous-capacité	Critères	Attendus de correction	Barème
Instruire une réponse à une commande professionnelle	**Enjeux** et problématiques d'une situation contextualisée		**/4**
	Construction d'une **commande**		**/4**
	Construction d'un cahier des charges		**/4**
	Réponse à la commande en se référant aux **expériences** professionnelles vécues		**/4**
	Limites de la stratégie en référence à l'**expérience** vécue		**/4**
Total			**/20**